

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

NOTRE ATTITUDE

Pour la tempérance par l'éducation, contre la prohibition par la force

La question brûlante de la prohibition de la vente ouverte des liqueurs enivrantes est à l'ordre du jour dans la ville de Saint-Hyacinthe.

Une requête a été déposée au bureau du conseil municipal pour demander le vote sur un règlement à l'effet de décréter que la vente des liqueurs spiritueuses sera un crime contre l'ordre public dans les limites de notre Cité. Ce vote sera pris le 24 janvier prochain.

Nos lecteurs aimeront sans doute à connaître dès le début de la lutte ardente qui se poursuivra durant cinq longues semaines qu'elle attitude notre journal entend prendre à ce sujet. C'est pourquoi nous donnerons l'opinion que nous avons immédiatement et d'une manière catégorique.

Nous sommes contre la prohibition et nous tâcherons de faire prévaloir nos vues sur ce sujet. Nous sommes contre la prohibition parce que nous croyons qu'elle est un remède plus néfaste que le mal que l'on veut guérir.

En effet, le mal que veulent faire disparaître les prohibitionnistes est la vente réglementée des liqueurs spiritueuses. Nous savons que la vente des boissons fortes comportent un grand nombre de désavantages, mais nous sommes convaincus que la prohibition en comporte de bien plus considérables.

Ce que l'on vise, dans la lutte que tous les hommes de bonne volonté ont faite contre l'alcool, c'est de réprimer les abus. Nous croyons que le moyen le plus certain d'arriver à cette fin c'est d'établir la règle de la tempérance et de la sobriété par l'éducation et par une sage réglementation du commerce.

Nous désirons, dès ce premier article, établir qu'il n'y a pas que les aubergistes et les marchands de vins qui partagent ces vues. Le Cardinal Gibbons qui doit avoir une expérience des hommes et des choses aussi profonde que celle de certains de nos prêtres de la province de Québec qui ont levé l'étendard prohibitionniste à la suite de certains ministres de la province d'Ontario qui en sont arrivés empêcher un citoyen de s'acheter un cigare le dimanche, disait au sujet de la prohibition :

"Je suis convaincu qu'il est impossible de prohiber par une loi la vente des boissons. L'expérience a démontré que le meilleur moyen de réglementer ce commerce est de le contrôler par des licences, de maintenir le bon ordre pour la protection de citoyens et de punir ceux qui violent la loi."

Sa Grandeur Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, disait au congrès de tempérance tenu à Québec en 1908 :

"Les mesures draconiennes ne sont pas de mise chez nous. Sur la question délicate et importante de la tempérance nous devons surtout employer la persuasion. Allons devant le peuple et disons, lui qu'il doit faire un usage modéré des liqueurs alcooliques."

Nous croyons que les vues de ces deux prélats de l'église catholique devraient être partagées par l'immense majorité de ceux qui seront appelés à se prononcer sur le règlement de prohibition à Saint-Hyacinthe.

En effet, l'expérience démontre que la prohibition a fait faillite dans presque tous les endroits où on l'a établie. Nous ne pouvons pas dans ce court article donner des statistiques, mais nous le ferons subseqüemment. Un prêtre éminent des Etats-Unis le révérend J. A. Homan qui a étudié la question à fonds et qui a écrit plusieurs volumes au sujet de la tempérance a intitulé un de ses livres : *La prohibition est l'ennemi de la prohibition*.

Et ce livre est tellement bien écrit que le cardinal Gibbons écrivait à son auteur, en date du 28 février 1910 : "J'accuse réception de votre livre intitulé : "La Prohibition, l'ennemi de la tempérance" que vous avez eu la complaisance de faire me tenir et je vous assure que je vous en remercie. Je vous offre mes félicitations sincères. J. Card. Gibbons, Archevêque de Baltimore."

Il y a donc des gens n'étant pas à la solde des buvetiers, suivant l'expression favorite de certains grands savants à vue courte, qui croient comme nous que la prohibition n'est pas le remède pour le mal que l'on veut combattre.

Nous voulons que la discussion se fasse librement sur ce sujet. Des partisans de la prohibition sont venus nous demander si nous publions des articles en faveur du règlement : comme nous sommes en faveur de la liberté non seulement en paroles mais aussi en actes nous avons répondu que la discussion libre pourrait se faire dans notre journal. C'est pourquoi nous publions en dernière page une rubrique intitulée "Colonnes prohibitionnistes". Naturellement les idées exprimées dans cette colonne ne sont pas les nôtres et nous les combattons ailleurs dans notre journal.

Nous ne pouvons pas admettre, par exemple, que la Cité taxe les chiens et les vendeurs de *peanuts* pour empêcher les abus. Les chiens et les marchands de *peanuts* sont taxés comme les places d'affaires et l'exercice des professions et des métiers. Ces taxes sont imposées dans le but de procurer des revenus à la ville. L'imposition d'une taxe sur les chiens ne restreint pas plus la liberté de posséder ces intéres-

sants animaux à Saint-Hyacinthe que la taxe foncière ne restreint la liberté de construire des habitations dans notre ville. Notre correspondant évidemment n'est pas fort en matière de taxes; l'habitude de les payer lui manque peut-être plus que les citoyens ordinaires. Dans tous les cas nous ne croyons pas que personne puisse prétendre que la taxe foncière est imposée pour empêcher les abus de construction; il en est de même pour la taxe des chiens et de nos intéressants crieurs de : *Peanuts, peanuts, cinq cents le paquet*.

Le raisonnement n'est pas plus probant pour la prohibition. Empêcher un homme de prendre un verre de vin quand bon lui semble parce qu'il peut y avoir dans une ville une vingtaine de souldards, ne vaut pas mieux qu'empêcher un citoyen de posséder un caniche parce que les chiens peuvent porter scandale sur la voie publique.

Notre correspondant parle de liberté et il dit, ce qui ne nous étonne pas, qu'il faut restreindre la liberté. Evidemment il n'entend pas la liberté comme l'archevêque Messmer de Milwaukee, un des hommes les plus éminents de l'église catholique, qui dit : "La position que je prends contre l'imposition d'une loi qui empiète sur la liberté personnelle est celle même que prend l'église catholique. L'Eglise a pour principe que l'on doit décourager toute tentative de restreindre cette liberté. La prohibition n'est pas autre chose, et somme toute, je crois que c'est une mesure qui n'est pas sage et qui ne donnerait pas les résultats qu'on en attend."

Ceci contredit aussi ce qu'écrivait notre correspondant sur les méfaits de la vente réglementée des liqueurs spiritueuses.

Nous croyons qu'il serait plus dans le vrai s'il attribuait à l'abus des boissons alcooliques les résultats pénibles qu'il mentionne au lieu de les attribuer aux licences. Car ces résultats pénibles et bien exagérés, on les trouve à un degré plus aigu dans les centres où règne la prohibition, si l'on doit se fier aux statistiques.

L'abolition des licences dans les grands centres urbains n'a jamais diminué la criminalité et nous prouverons par des statistiques publiées par le prêtre distingué qui a écrit le livre intitulé : "La prohibition ennemie de la tempérance", que la prohibition a fait faillite dans un très grand nombre d'endroits où on a réussi à l'imposer au mépris des droits les plus sacrés de la liberté individuelle.

Quand notre correspondant rend les licences responsables de la misère de vingt-cinq pour cent de la classe ouvrière, il ne connaît évidemment pas la population de Saint-Hyacinthe. Ceux qui le croient auront une piètre opinion de notre population. Quant à nous qui connaissons les citoyens de notre ville, nous sommes convaincus que c'est fausser la vérité et leur faire presque une injure publique que de dire qu'il y a vingt-cinq pour cent de notre population qui soit dans la misère.

L'alcoolisme ne sévit pas à Saint-Hyacinthe. Il est vrai que nous avons un certain nombre de personnes qui font usage excessif de liqueurs spiritueuses, mais nous pouvons sous ce rapport supporter avantageusement la comparaison avec d'autres villes, qui ont le régime de la prohibition.

Et ce n'est pas parce que nous aurions quelques ivrognes que l'on devrait gêner la liberté des gens qui savent faire usage modéré des boissons. Est-ce que par hasard ce serait les intérêts des ivrognes que l'on devrait d'abord avoir en vue ?

Et pourquoi aussi ruiner une quinzaine de personnes qui se sont amassés quelques dollars dans un commerce légalisé par les statuts du pays. Pourquoi aussi nuire au commerce de la ville de Saint-Hyacinthe en enlevant les licences alors que d'autres villes en auront pour attirer les gens de la campagne, qui croient que ce n'est pas un crime que de s'acheter une bouteille de vin.

Pourquoi aussi priver la ville de sept mille dollars de taxes qui sont aujourd'hui payés par les maisons licenciées ? Pourquoi augmenter le fardeau des impôts sur les gens qui font un usage raisonnable des liqueurs, ou qui n'en prennent pas du tout, parce qu'il y a dans notre ville quelques malheureux dont l'éducation au sujet de la tempérance n'est pas faite ?

Prêchons la tempérance, c'est bien ; prêchons si l'on veut l'abstinence volontaire, mais n'allons pas statuer que notre voisin ne prendra pas un verre de cidre parce que nous ne voulons pas qu'il en achète. N'essayons pas de rendre les gens vertueux par la force : soyons contre la prohibition par la force, et pour la tempérance par l'éducation.

LA PROHIBITION A ST-HYACINTHE

Mercredi soir dernier, on a présenté au Conseil de Ville de St. Hyacinthe, une requête portant les signatures de plus de trente de nos citoyens, et demandant le vote de notre population sur la prohibition.

C'est donc une question bien décidée; vous allez être appelés, citoyens de St. Hyacinthe, à dire, d'ici à quelques semaines, par votre vote, si oui ou non, vous êtes favorables à la suppression complète et radicale des spiritueux en votre cité.

Nous avouons franchement, quant à

contraire, sans haine et avec justice.

Nous regrettons, cependant de ne pouvoir dire la même chose concernant l'allocation du Rév. Père Hamel, curé de la paroisse de Notre Dame.

Nous savons que le Rév. Père Hamel est un intransigeant, dans toute la force du mot.

Le Rév. Père Hamel a porté des accusations sur le compte de nos hommes de police et de nos officiers chargés de voir à ce que la loi des licences soit respectée, d'une nature tellement grave, que nous ne pouvons pas les laisser passer sans y répondre.

Il me semble que dans la chaire sacrée, nos prêtres ne devraient jamais se permettre des intempérances de langage, et qu'il ne devrait jamais sortir de leurs bouches que des paroles de charité et de justice.

Qu'on se le tienne pour dit et bien averti, nous ne laisserons pas, d'où que cela vienne, sans réponse, toutes assertions fallacieuses et mensongères.

Le Rév. Père Hamel prétend que, depuis plus d'un an, nos hommes de police et nos officiers publics ne font pas leur devoir : ceci est absolument grave et, en toute justice pour les mis en cause, ce monsieur doit nécessairement prouver ces accusations. Qu'il spécifie où, quand et en quelle circonstance nos hommes de police et nos officiers qui ont charge de faire respecter la loi des licences, ont failli à leur devoir.

Nous le mettons au défi d'établir, par des preuves irrécusables, qu'une seule fois, pas deux fois, mais qu'une seule fois, nos hommes publics n'ont pas fait leur devoir. Et si ce monsieur prouve le bien fondé de ses accusations, nous serons les premiers à demander le renvoi de cet officier et la juste punition de sa faute.

Depuis deux ans, pas un seul de nos hôteliers a été mis à l'amende pour infraction à la loi des licences.

Oh ! je sais que l'on me répondra : "Mais cela ne prouve pas du tout que ces messieurs n'ont pas enfreint la loi. Cela ne prouve pas qu'ils n'ont jamais vendu de boissons le dimanche depuis deux ans."

C'est possible ; seulement, est-ce à dire que parce que cela serait arrivé, nos hommes de police ne pouvaient pas ne pas en avoir connaissance. Ces messieurs n'ont pas le don d'ubiquité, d'être partout en même temps.

Est-on capable d'affirmer et de dire que, lorsque qui que ce soit a voulu prendre la responsabilité d'une plainte, nos officiers se sont refusés à l'émettre et la faire exécuter par qui de droit ? Qu'on le fasse, et ce ne sera pas long.

Si l'on a tant de griefs contre nos hôteliers, si ces derniers enfreignent la loi des licences, chaque soir et chaque dimanche, comme le prétend le Rév. Père Hamel ; pourquoi alors, ce monsieur, qui a charge de voir lui aussi à ce que la morale et le bon ordre règnent dans notre ville, à ce que le scandale cesse, parce qu'enfin, cela devient un véritable scandale, si ça se commet tous les jours ; pourquoi, dis-je, le Rév. Père Hamel, au lieu de porter des accusations en l'air, ne porte-t-il pas plainte au greffier de la Cour du Magistrat, ou au bureau du Percepteur des Revenu ? Pourquoi ceux qui le renseignent si bien, ne veulent-ils point prendre la responsabilité de leurs dénonciations, quand on leur demande de porter plainte, comme le greffier le leur a demandé plusieurs fois ? Je leur promets, qu'en aucun cas, le greffier de la Cour ne se refusera jamais à prendre leurs plaintes et faire comparaître devant les cours de justice ces bandits d'hôteliers.

J'irai plus loin encore, et ces messieurs le savent fort bien, ils en ont été avertis à plusieurs reprises : toutes les plaintes pour infraction à la loi des licences sont prises au nom de Rainville & Denis, percepteurs du revenu ;

et il est défendu à ces messieurs ainsi qu'au greffier de divulguer à qui que ce soit, le nom du plaignant. Craignent-ils, s'ils n'établissent point le bien-fondé de leurs accusations, une action en dommages et accusés ? Qu'ils se rassurent là-dessus encore ; la loi les protège et déclare qu'il n'y a point de recours en dommages possibles dans ces cas.

Mais alors pourquoi laisser perpétuer et continuer ces causes de désordre et de scandale ? Pourquoi avoir attendu l'ouverture de cette campagne pour porter de pareilles accusations ?

Ah ! qu'on soit bien averti d'une chose. J'espère que cette lutte qui s'engage, se fera sans acrimonie, sans injures, sans insultes et surtout sans calomnies à l'adresse de qui que ce soit. Nous sommes prêts à faire la lutte de cette manière, loyalement et sans arrière-pensée, respectant les convictions contraires, parce qu'elles peuvent être motivées par une bonne foi indiscutable.

C'est une question purement et simplement sociale ; en dehors de la religion, en dehors des partis politiques ; Et si l'on veut entreprendre et faire cette lutte à St. Hyacinthe, de la même manière qu'en maints autres endroits de cette Province ; en apeurant notre population par des appels insensés à la conscience d'un chacun ; en exploitant la bonne foi profondément catholique de notre peuple ; en faisant croire aux bonnes âmes par trop naïves, qu'être contre la prohibition est un péché même véniel ; en disant à nos bonnes femmes, qui ne convertirent point à la cause des prohibitionnistes leurs maris qu'elles sont vouées à tout jamais aux flammes éternelles de l'enfer. Si l'on veut faire cette lutte par l'intimidation et les menaces, nous ne craignons pas de dénoncer comme il convient, ces appels injustes et mêmes criminels, d'où qu'ils viennent d'un homme en soutane, du haut de la chaire, ou d'un laïque fut-il même juge.

Nous sommes contre la prohibition, parce que nous croyons que c'est une loi arbitraire ; une loi qui n'est ni plus ni moins qu'un attentat à la liberté individuelle.

Nous sommes contre la prohibition, parce que nous croyons que c'est une loi inique et souverainement injuste, en ce qu'elle frappe la classe pauvre, et ne dérange en rien les classes aisées ceux qui peuvent remplir leur cave, et boire tranquillement chez eux, leur bouteille de Scotch ou de Whisky.

Nous sommes contre la prohibition, parce que nous croyons que personne n'a le droit en justice, par son vote, de priver l'immense majorité de notre population qui est sobre, de la jouissance légitime et absolument honnête, de prendre un verre de vin ou même de cidre, pour punir une vingtaine d'ivrognes, qui ne sont pas assez hommes d'énergie et n'ont pas assez d'honneur pour se conduire comme des hommes. Que ceux-là, qui ne peuvent se conduire comme des hommes. Que ceux-là, qui ne peuvent se conduire par eux mêmes, librement, soient soumis à une loi arbitraire, soit, nous en sommes. Qu'on affiche une liste noire, des ivrognes qui ne se mènent comme des brutes, que par la force brutale. Qu'on affiche cette liste dans nos hôtels, mettant sous le coup de l'amende, ou même sujet à la perte de sa licence, tout hôtelier qui sera pris à lui vendre de la boisson. Nous en sommes et nous applaudirons à cette mesure. Mais que pour ceux-là, on frappe ceux qui savent se conduire, et qui n'ont pas besoin de personne pour les obliger à faire leur devoir, nous n'en sommes point.

Nous sommes contre la prohibition, parce que nous croyons en toute justice, que personne n'a le droit de dépouiller bien d'autrui, et faire perdre des

(Suite à la page 2)

hommes, qui exercent un commerce honnête et permis par nos lois, des fortunes ou une aisance, les accablant pour un grand nombre, eux et leur famille à une ruine complète.

Nous sommes contre la prohibition, parce que personne n'a le droit de pêcher par excès, l'excès en toute chose est toujours mauvais.

Nous sommes contre la prohibition, parce que comme le dit si bien l'abbé Lucien Johnstone des Etats-Unis, la prohibition comporte des conséquences plus dangereuses, que celle résultant de l'ivrognerie, elle a sa source dans le socialisme. Et nous ne pouvons mieux faire que de citer textuellement et en entier cet article remarquable de l'abbé Johnstone, publié dans le No. du mois d'octobre 1915, de la Revue Ecclésiastique des Etats-Unis.

On me pardonnera cette longueur de citation, mais elle comporte des aspects si frappants, qu'il est intéressant de les lire en prenant connaissance.

"Pratiquement, dit l'abbé Johnstone, la prohibition fait partie de ce socialisme pratique qui, de plus en plus, empiète sur les droits de l'individu. Car si l'Etat, dans ses tentatives continuelles d'empêchement, peut s'ingérer et dire: "Tu ne boiras pas", logiquement elle peut aller plus loin et dire: "Tu ne mangeras pas certains aliments, tu ne porteras pas certains vêtements, tu ne feras pas une foule d'actions que chacun de nous a aujourd'hui le droit d'accomplir."

"Où la prohibition peut-elle s'arrêter? Sans nous en apercevoir nous serons assujettis au socialisme, qui en principe est la négation des droits et de la liberté de l'individu;

"Naturellement j'admets que toute législation, toute loi a pour effet de restreindre plus ou moins l'exercice de la liberté individuelle, dans l'intérêt commun; mais toutes les lois somptuaires, telles que la prohibition, n'appartiennent pas à cette espèce de législation raisonnable, elles sont essentiellement inquisitoriales, vexatoires, injustes pour l'intérêt privé, et par conséquent ont leur origine dans le Socialisme.

"Si vous accordez à l'Etat le droit de réglementer ainsi votre conduite privée, je ne vois pas comment vous pourriez lui refuser le droit de se mêler de n'importe laquelle de vos affaires domestiques, fussent-elles d'une manière aussi délicate que la formation des enfants.

"Après tout la démocratie cesse d'être le gouvernement de la majorité, lorsque ce gouvernement ne respecte pas les droits inaliénables de la minorité, et elle admet par là qu'en principe elle procède du socialisme et non de la démocratie.

"Il y a ceci à ajouter: si l'Etat peut dire à M. Smith: "Tu ne feras pas ou tu ne vendras pas du vin pour servir de breuvage", qu'est-ce qui peut empêcher de dire au Rév. M. Smith: "Vous ne ferez pas ou n'achèterez pas de vin pour les fins sacramentelles"? Car le droit de M. Smith de boire est aussi inaliénable que le droit de M. Smith de dire la messe.

"Du moment que vous avez concédé à l'Etat le droit de régler votre vie

privée jusqu'à l'espèce de boisson dont vous ferez usage à table, comment pouvez-vous l'empêcher de vous indiquer ce que vous devrez boire pour les fins du Sacrifice de la Messe.

"Jusqu'à présent, toutes les lois prohibitives ont assez respecté notre droit de se servir du vin pour des fins sacramentelles. Mais ces lois l'ont fait par courtoisie et je pense souvent, comme un moyen d'obtenir le vote clérical.

"Ces lois n'ont jamais considéré ce droit comme question de principe.

"En fait on m'informe que dans un des Etats de l'Ouest les prêtres sont même obligés d'étudier la loi, afin de procurer du vin pour dire la Messe.

"Encore une fois, ne vous laissez pas tromper par le prohibitionniste; au fond, c'est un fanatique, et un fanatique n'hésiterait pas à empêcher l'usage du vin pour la messe pas plus qu'il n'hésiterait à vous empêcher de boire dans une cuvette."

Nous sommes contre la prohibition, parce qu'elle fera perdre ici même à St. Hyacinthe, une source annuelle de revenus de plus de sept mille dollars, qu'il faudra trouver ailleurs, en imposant des taxes, que les sobres comme les ivrognes seront obligés de payer.

Nous sommes contre la prohibition, parce que si vous fermez les hôtels, vous ouvrez dix bouges, dix bouges où non seulement empoisonne notre jeunesse par l'intoxication de boissons fermentées, à raison de un dollar par verre, lui arrachant ainsi en même temps que sa santé son argent, mais où également on le deprave, en le souillant avec des traîneuses de rue et des marchandes de plaisirs illicites. C'est un fait reconnu, c'est une constatation de tous les jours, et que celui qui veut voir, peut observer. Dans le comté de Bagot, depuis que la prohibition existe, le greffier de la Cour du Magistrat a eu trois fois plus de plaintes à émettre dans un an que durant une année où elle n'existait pas. On me dit même que depuis le règne de la prohibition, les manufacturiers d'alambic font des affaires d'or.

Nous croyons que la boisson, entr'autres les vins, la bière et le cidre sont absolument inoffensifs prises en quantité modérée. Ah je comprends que prises à l'excès, boire sans savoir quand s'arrêter, peut faire beaucoup de tort à la santé. Mais est-ce une raison pour cela de la supprimer totalement?

Alors puisque l'on veut empiéter sur les droits d'un chacun, pourquoi ne prohibe-t-on pas le tabac, la pipe et les cigarets. Les excès sont mauvais en toutes choses.

Il faut bien manger pour pouvoir vivre, cependant combien de personnes meurent pour avoir trop mangé. Allons-nous pour cela prohiber le manger?

Nous sommes contre la prohibition, mais nous sommes en faveur de la Tempérance. Nous voulons une réglementation encore plus sévère de la loi des licences. Nous voulons la sobriété non pas par la force brutale, mais par le libre exercice de la volonté de chaque individu. Et nous allons pour toutes ces raisons énoncées bien franchement, combattre la prohibition de toutes nos forces et avec toute l'énergie dont nous sommes capables.

JEAN RIT

UN HOMME QUI NE SAIT PLUS QUOI DIRE

C'est M. Feller, rédacteur du *Courrier*, après qu'il a lu l'article de Jean Rit, qui établit qu'on ne peut pas condamner ni excuser M. Gauthier, avant de connaître quel sera la sentence que le juge — qui prononcera consciencieusement entre les Ex-Présidents de la Société des Artisans et M. Gauthier — portera après l'entente de la preuve de l'accusation et de celle de l'accusé.

"M. Gauthier est accusé et reste accusé", dit M. Feller. Sans doute, M. Gauthier reste accusé aussi longtemps que le procès n'aura pas eu lieu. Mais est-ce que l'accusation qui pèse sur M. Gauthier prouve sa culpabilité? ... Non, quand on connaît la source d'où a jailli cette accusation, à Montréal, et celle — accident de la première, — d'où a jailli la même accusation à St. Hyacinthe. Seuls, des gens irresponsables oseront dire ou répéter, maintenant: "M. Gauthier est accusé; donc, il est coupable."

En effet, est-ce que toutes les accusations malveillantes ou criminelles qui sont lancées contre tel homme, ici-bas, fut-il le plus respectueux et le plus honnête, sont toujours justes et vraies? ... Non, car tous les hommes, fussent-ils aussi les plus honnêtes et les plus respectables, ne sont pas toujours justes. En toutes choses, il faut tenir compte de l'imperfection humaine, du défaut de génie ou d'intelligence, de l'orgueil, de la haine, des caprices, des rancœurs, du mépris, et de la formation du caractère d'un chacun; en tout, il faut chercher à con-

naître la raison véritable qui fait que telle chose est ou arrive, est soupçonnée, pensée, crue et dite.

M. Feller, jugeant déjà M. Gauthier, quant à la fameuse, mais peut-être vénielle accusation des Ex-Présidents des Artisans, sans preuves de sa culpabilité vis-à-vis de la Société — puisque la convention des Présidents et des Ex-Présidents des Artisans a confirmé de nouveau leur confiance en M. Gauthier, et que M. Gauthier assure qu'il peut se défendre et confondre tous ses accusateurs, — sans raisons suffisantes pour appuyer et soutenir une accusation comme celle qui tend à anéantir M. Gauthier dans l'estime et la confiance de ses électeurs. M. Feller, disons-nous, jugeant ainsi M. Gauthier, démontre donc lui-même, contre lui, qu'il ignore quels sont ses actes et la valeur de ses dénonciations, ou qu'il agit méchamment contre M. Gauthier, par haine, par calcul, parce que son orgueil est blessé de connaître un homme qui lui est infiniment supérieur.

Du reste, tout le monde sait pourquoi M. Feller fulmine si bêtement contre M. Gauthier.

M. Gauthier a dit à M. Feller, un jour, "qu'il était un arriviste dans le pays, qu'il devait d'abord s'instruire des coutumes, des mœurs, de l'histoire et de la constitution de notre pays, avant que de faire son "Roi" chez nous, et de vouloir tout soumettre à sa domination prétentieuse." M. Gauthier lui a dit aussi "qu'il était un lâche, lui qui abandonnait son pays au moment où et pendant que ses frères de là-bas, infiniment plus braves, plus courageux, plus patriotes, plus enfants de la patrie que lui, souffrent, gémissent, sont martyrisés et meurent en défendant pouce par pouce leur cher pays, qui est aussi le sien"

Et c'est pourquoi M. Feller voudrait réduire à rien M. Gauthier dans l'estime publique et dans la confiance de ses électeurs. Quelle tâche pour M. Feller, — jusqu'à ce qu'un juge ait prononcé entre M. Gauthier et les Ex-Présidents des Artisans, — qui n'est même pas capable d'aller lancer une balle dans son pays, pour tuer le plus petit, le plus inoffensif, le moins redoutable des Allemands. Ceux-ci profanent le sanctuaire de la patrie, souillent les cendres des aïeux, ils démolissent et brûlent les cathédrales et les universités de l'héroïque Belgique, patrie de M. Feller; ils volent aux enfants de la Belgique, à ceux qui ont encore l'esprit et l'honneur des aïeux, soldats magnanimes, le plus précieux héritage qu'ils ont reçu de leurs pères, lequel héritage ceux-ci ont conquis au prix de leur sang et de leurs vies; mais M. Feller n'a cure de rien de tout cela.

Mais M. Gauthier, avec beaucoup d'à-propos, a dit ces choses désagréables à M. Feller. Et celui-ci, blessé profondément dans son amour-propre, a juré une haine éternelle à M. Gauthier. Pauvre lui, à le considérer dans ses rancunes, on dirait qu'il est un immortel; et pourtant, il est faible mortel comme tous.

Et donc, nous savons tous, maintenant, pourquoi M. Feller rage tant contre M. Gauthier et se détruit pour le faire disparaître. Et rien que cela suffit pour enlever aux articles de M. Feller toute la force qu'ils pourraient avoir.

M. Feller a tissé beaucoup d'injures et de mensonges contre M. Gauthier; celui-ci, cependant, n'en fut pas et n'en sera pas affecté. Mais Jean Rit a parlé à M. Feller. Et il l'a fait avec tant d'aplomb et de vérité, de raison et de justesse, que M. Feller est plein jusqu'à la bouche des remarques consciencieuses que Jean Rit lui a passées. Aussi M. Feller ne fait plus que bégayer: "M. Gauthier est accusé, il reste accusé."

Mais M. Gauthier est-il coupable, oui ou non? ... M. Feller est obligé de faire comme nous: d'attendre qu'un juge décide entre M. Gauthier et les Ex-Présidents des Artisans.

M. Feller n'en peut plus rien dire. C'est bien ce qui l'humilie le plus.

MARTEL.

UN RAISONNEMENT DE QUADRUMANE

Parce que le *Clairon* a une taille petite, la *Tribune*, — de taille égale, peut-être, moindre, plus certainement, que le *Clairon*, — prétend que nous n'avons pas le droit d'être scandalisés de l'administration scandaleuse des bleus.

Un pareil raisonnement ne peut sortir que du cerveau d'un quel-qu'un de la *Tribune*.

Depuis quand un scandale change-t-il de nature, selon qu'il est porté en présence d'une personne qui a un corps petit ou devant un colosse? ... Depuis quand les petits n'ont-ils pas le droit de se plaindre du scandale? ... La gravité du scandale ne varie pas, que ce soit un gros comme Baptiste qui le dénonce, ou un fluet comme Joe. Et le fluet a le même droit que le gros de le condamner.

Il faut avoir la tête d'un corps à quatre mains pour conclure que le *Clairon* doit se taire au sujet des scandales innombrables de l'administration Borden, parce que sa taille est petite.

Si petite que soit la taille de notre journal, il fait cependant meilleure besogne que la *Tribune*. Et quand nous dénonçons un scandale, c'est parce qu'il existe et qu'il en vaut la peine. Nous ne nous arrêtons pas aux inutilités, comme fait la *Tribune*, par exemple, quant à ce que peut coûter à la ville la voiture de l'ingénieur Cadieux.

Depuis que les conservateurs sont au pouvoir, dans l'espace de trois années seulement, pour des fins tout-à-fait étrangères à la guerre, ils ont fait subir une augmentation de \$40,000 au chiffre des frais d'administration. Voilà un scandale qui mérite d'être considéré, et nous le dénonçons.

Partout, le gouvernement construit des bâtiments publics très coûteux, dont le prix varie entre \$10,000 et \$25,000, et cela dans des endroits où rien, — ni l'utilité, ni le revenu de la population, — ne justifie l'établissement de ces bâtiments, pour lesquels on paie trop souvent plus qu'ils ne rapportent de revenus. Voilà encore un scandale qui doit être connu, et nous le déclarons.

Nous avons dénoncé les fraudes scandaleuses commises dans l'achat des sous-marins et par la défunte Commission des Obus. Nous avons renseigné nos lecteurs au sujet des vols commis dans l'achat des bandages pour les blessés, dans l'achat des lunettes d'officiers, des bicycles, des voitures automobiles pour canons, des hardes militaires et des pelles patentées. Nous avons déploré le peu de cas qu'on a fait des deniers publics dans l'achat des chevaux qu'on payait des prix absurdes et qui ne valaient pas leur peau. Enfin combien d'autres scandales nous avons rapportés, — le gouvernement bleu est une fabrique de scandales — et dont nous voulons que les auteurs soient très sévèrement châtiés.

L'administration bleue d'Ottawa n'a pas encore tout produit ses scandales. Elle est à nous en préparer d'autres. Alors comme maintenant, nous parlerons, n'en déplaie au barbouilleur de la *Tribune*.

Notre population doit être renseignée des faits et gestes de ces messieurs qu'elle a placés à la tête du pays pour donner aux affaires une administration toujours de plus en plus progressive, et non pour voler les deniers publics. Nous la renseignerons. Pour cela, il n'est pas nécessaire que le *Clairon* ait une grande taille; il suffit que notre journal soit soucieux de la vérité. Et il l'est.

On ne peut pas en dire autant de la *Tribune*.

MARTEL.

LES PRÉVOYANTS DU CANADA ASSURANCE FONDS DE PENSION

Capital autorisé \$500,000.00
Actif du Fonds de Pension, le 30 Sept. 1915, 728,681.78
Progression de la Compagnie jusqu'au 30 Sept. 1915.

Année	Sections	Sociétaires	Pensions	Actif
1909.	45	1,880	5,205	\$16,461.94
1910.	149	8,540	19,269	72,217.94
1911.	224	14,228	30,910	170,670.80
1912.	294	19,326	39,211	284,355.82
1913.	349	24,492	47,957	428,745.31
1914.	399	28,689	55,541	584,188.43
1915 (30 Sept.)	454	31,593	60,436	728,681.78

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,
Gérant-Général.

BUREAU CHEF: — 126 Rue St-Pierre, Edifice "Dominion", QUÉBEC.
BUREAU A MONTRÉAL: — Chambre 22, Edifice "La Patrie", X. Lesage, Gér.



FOXES

Recevez plus d'argent pour vos Peaux de Renard Rat musqués, Chat Sauvage, Belette, Martre et autres Fourrures collationnés dans votre section. Expédiez-les à "SCHUBERT", la plus grande maison de l'univers faisant le commerce de Fourrures Américaines, une maison sûre, responsable avec une réputation sans tache et qui existe depuis au-delà d'un siècle, détient un record sans pareil pour l'expédition de Fourrures dont les retours sont profitables et satisfaisants. Écrivez pour le "Schubert Shipper", la seule et authentique liste de prix. Demandez-le main enant. Il ne coûte rien.

A. B. SHUBERT, Inc. 25-27 WEST AUSTIN AVENUE, C 693, CHICAGO, U. S. A.

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures Collets, Dentelles, Sacoques, etc., il faut visiter le magasin de BERGERON & SICOTTE.

Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mouselines, Orançais des couleurs les plus nouvelles, aussi Cotonnades de toutes orte



Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis tout laine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE

Demande d'emploi

Un homme fiable aimerait à avoir un emploi de gardien ou de surveillant. Se contenterait d'un salaire modique. S'adresser au bureau du Clairon. jno

L'Autorité

Journal hebdomadaire, publié à Montréal, en vente tous les samedis à 1 sou le numéro, chez

ST-JEAN & FRERE,
Marchands de journaux,
St-Hyacinthe

MANIERE D'ADRESSER LA CORRESPONDANCE

Afin de faciliter la manipulation de la correspondance sur le front de bataille et d'en assurer une prompte distribution, l'on demande que tous les objets de correspondance soient adressés comme suit:

- (a) Numéro matricule.....
- (b) Grade.....
- (c) Nom.....
- (d) Escadron, batterie ou Cie.....
- (e) Bataillon, régiment (ou autre unité) état major ou dépt....
- (f) Contingent Canadien.....
- (g) Force Expéditionnaire Britannique.....
- (h) Army Post Office, Londres, Ang

Les indications non nécessaires telles que brigades, divisions, sont strictement défendues et causent du retard.

Argent bien placé

Les placements les plus sûrs se font toujours sur des prêts aux municipalités. Nous en avons toujours qui vous rapporteront de 5 à 6 pour cent.

Adressez-vous en toute confiance à
PROVINCIAL SECURITIES, Ltd.

105 Mountain Hill, Québec
940 Canada.

Dr A. BEDARD

CHIRURGIEN-DENTISTE

Ex-Gouverneur du Collège des Chirurgiens Dentistes de la Province de Québec.

Spécialité: — Ouvrages en Or, Ponts et Couronnes.

SAINT-HYACINTHE

Rêves de Noël

Voici Noël : Je rêve à l'humble maisonnette
Des simples et des inconnus ;
Je rêve un bon gros-feu de cèdre et d'épinette
Pour chauffer les pieds qui sont nus.

Je rêve que les bons, dont la vie est amère,
Ce soir ne sont pas oubliés,
Et que les petiots sans famille et sans mère
Ont des joujoux dans leurs souliers.

Je rêve que les morts : nos chers vieux et nos vieilles,
Viennent comme en un rendez-vous,
Les hommes vigoureux et les femmes vermeilles,
Pour manger le pain avec nous.

Je rêve qu'aux détours sinistres de la route
On ne voit plus personne errer ;
Je rêve qu'il n'est plus de grande âme en détoute,
Ni de beaux yeux faits pour pleurer.

Je rêve pour les fils de la noble souffrance
La promesse des jours plus beaux ;
Je rêve plus d'amour, surtout plus d'espérance,
Et moins d'oubli sur les tombeaux !...

Je rêve un avenir radieux et prospère
Pour mon pays et pour ses lois ;
Je rêve un Canada qui garde et qui vénère
Ses doux cantiques d'autrefois !

Blanche LAMONTAGNE,

Noël ! Noël !

Le grand vent de la nuit rode, soupire et pleure,
Là-bas, dans les grands pins où nichent les hiboux,
Et s'en vient par moment secouer ma demeure,
Faisant craquer le toit et grincer les verrous.

Minuit sonne lentement à l'horloge... C'est l'heure
Où Jésus de son ciel est descendu pour nous,
L'heure douce et bénie, où la foule meilleure,
Aux pieds de l'Enfant Dieu vient tomber à genoux.

Campagnes et côtes déjà se font moins sombres,
Des lumières partout surgissent... et des ombres
Se profilent au loin vaguement, sur le ciel !

Et les clochers perdus dans la voûte étoilée,
Lancent leurs carillons à toute la vallée :
" Noël ! Voici Noël ! Jésus est né ! Noël ! "

Abel MOREAU

Gamme de Noël

Noël de cloches...

Sont-elles en fête un peu, cette nuit, les cloches ?... Ecoutez-les
donc chanter dans leurs balançoires d'air bleu.

Leur airain s'arrête d'être grave...grave pour devenir gai...
mais gai. Et les vibrations chanteuses vont se pressant. Et les ondes
joyeuses s'appellent, se répondent...

Car, c'est leur Noël aux cloches. Ce sont elles qui annoncent à
l'humanité la naissance du Sauveur-Enfant ; elles qui veulent attirer
—les anges y sont déjà—toutes les âmes à ses petits pieds froids.

Et les cloches, comme des perdues appellent toujours, là-haut,
dans l'air bleu plein d'yeux d'étoiles.

C'est gentil comme tout les Noëls de cloches.

Noël de cathédrale...

Noël d'églisette...

La première étale aux yeux des croyants une reproduction en
miniature de la scène bethléhémique. C'est riche... et, ça dit la pau-
vreté.

Dans la chapelle pieuse l'Enfant tend à tous, en souriant, ses pe-
tits divins bras, du fond de sa cachette de sapin. Les orgues qui se
tiennent partout muettes depuis l'Avent, se grisent d'aise et accompa-
gnent de variations délicieuses les cantiques de Noël.

Noël d'église : Saintement joyeux.

Noëls monastiques... Peut-être les plus purement gais.

Il y a de la joie là, cachée sous les voiles blancs ou noirs, ou sous
la croix des missions. Joie que le monde ne sait pas. Joie de pouvoir
dire à Jésus : " Venez enfin ! Je l'ai fleuri et réchauffé de si longtemps
votre berceau en mon âme.

"Soyez mon étrenne, divin Bien. Je veux vous garder tout le
temps."

Les étrennes célestes sont toujours les plus belles... Les Noëls de
cloître font envie aux anges.

Noëls tranquilles.

Les orphelins ont au moins aujourd'hui, un brin de joie. Monsieur
le curé leur a envoyé le plus bel arbre de Noël hier, et les sœurs
l'ont garni bellement, je vous l'assure.

Seulement, il manque le grand œil à jamais fermé de la Partie
qui souriait à cette félicité enfantine...

Il manque, le baiser qui consolerait si bien, si on pouvait l'espé-
rer.

Noël d'orphelins : triste comme une larme de maman.

Noël gentil.

En famille.

Le père, la mère, quatre anges éveillés qui appellent leurs étren-
nes. Or, la maman s'est affreusement brûlé la main,—la droite encore !
—l'autre avant-midi, en apprêtant le diner. Ça l'a fait souffrir comme
tout cette brûlure-là. Mais, pour elle, le plus tourmentant de l'affaire,
c'est peut-être l'impossibilité où elle se trouve de pourvoir les poupées
de ses filles de toilettes de saison.

Justement, Clara en voulait une rose-tendu avec soutache de
blanc chiffon ; Alexina a préféré bleu azur et pêche ; et Maria a dit
mieux aimer du rouge clair clair ! Dites ce que vous voudrez, pour
une maman, c'est fâcheux "en grand" d'avoir la main droite en échar-
pe tout le temps des Fêtes... Le papa, en homme avisé qui redoute
les désenchantements et les larmes d'enfants, explique la veille à ses
filles, bien tendrement, comme cela, en faisant jouer ses doigts à tra-
vers les soyeuses boucles d'or bruni qui couronnent leurs purs fronts,
"qu'une pénurie grave et très subite va obliger Petit Noël à livrer à
ses chères clientes des poupées en simple costume de voyage."

"C'est égal, réplique petite Clara, en prenant possession pour la
baiser, d'une des joues paternelles, j'aime autant attendre que la brû-
lure de maman soit guérie à cette heure... Elle nous en coudra bien-
va, elle... et des robes à notre goût, à notre vrai, là ! C'est bien sim-
ple.

C'est suave, n'est-ce pas, des Noëls comme celui-là.

Noëls des riches... assez heureux et assez bruyants pour que la
plume ne les chante pas.

D'ailleurs, la gamme ne se compose que de sept degrés et la "no-
te sensible" nous mène au Noël des mansardes.

C'est si triste, si triste le Noël de l'indigence.

Un réduit tout froid. Ni pain, ni feu. Les étrennes de la mère
sont des larmes, celles des quatre enfants, les taloches d'un papa qui
fait pleurer.

Et que d'autres misères encore. Pauvres "pauvres," c'est surtout
pour vous relever que le petit Dieu s'est fait Enfant ; c'est vous qu'il
aime le plus le jour de sa fête.

Cher Noël, quand vous ferez la mystérieuse distribution de mi-
nuit, montez jusqu'aux mansardes. Vous n'y trouverez ni sapins ornés,
ni petits bas suspendus, mais choisissez,—l'or a dû être jeté en partie,
aux étages inférieurs,—votre plus beau, votre mieux fleuri bouquet de
paix... mêlez-y des branchettes de bonheur simple. embaumez-le com-
me il faut de vraie joie et déposez-le sur la table boiteuse. Leur cœur
le devinera bien au matin. Faites cela. Petit Père Noël, car, vous sa-
vez, les Noëls malheureux font pleurer.

Et revoici la tonique, la gaie tonique de ma gamme : voix des clo-
ches en fête qui chantent comme "des perdues" en leurs balançoires
d'air bleu.

C'est plus facile à lire qu'à noter, une gamme. Comme point
d'orgue, je souhaite à toutes les âmes un Noël sans fin, à tous les
cœurs, la musique d'une gamme joyeuse et perpétuelle.

RACHELLA

Saint-Hyacinthe, 20 décembre, 1915.

Il Neige.

Aujourd'hui, le ciel est gris comme l'humeur d'un vieux garçon
bourru, tandis que blancs et jolis tombent les premiers flocons de nei-
ge ! Depuis longtemps les arbres n'ont plus de feuilles, et sous les
branches glacées, se cachent encore quelques moineaux frileux. C'est
bien l'hiver dans sa mélancolie ; et, dans ma cervelle de fille pas séri-
euse, se croisent et se mélangent des réflexions follement tristes, ou
tristement folles qui semblent papillonner, comme les premiers grains
de neige. Devant la route déjà poudrée de givre, les enfants battent
des mains, car la perspective des beaux plaisirs de l'hiver remplit leur
cœur d'un immense bonheur.

Mais le vieillard, lui, tristement, constate, qu'à la fin de la
vie, le chemin est dangereux, et qu'un jour, pauvre vieux, il glissera
dans la tombe, pour ne jamais plus se relever...

Tombez, tombez petits grains de neige, blancs et jolis comme des
plumes de colombe... ici-bas vous n'aurez pas tous le même sort, et si
beaucoup sont appelés à longer les belles allées qui mènent à de grands
châteaux, d'autres devront s'arrêter devant la porte basse de la chau-
mière, et faire frissonner les malheureux qu'elle abrite.

Et pareils à des fleurs qu'un souffle d'oiseau effeuille, vous n'avez
qu'un jour de vie, pauvres flocons de neige si jolis et si blancs.

Mais en dépit de votre destinée et de la longueur de votre existen-
ce, tombez gaiement, jusqu'à ce que le sourire d'avril ait fleuri les
branches ; tombez encore jusqu'à ce que le glas de l'hiver vous anéan-
tisse tous dans le même rayon de soleil.

FIAT.



Les améliorations sur ma ferme sont dûes à ce livre.

Ce livre est le plus utile que je possède
et ne m'a rien coûté. Avec ce livre j'ai
épargné beaucoup d'argent, et d'ouvrage
et de plus j'ai fait des constructions
plus durables.

Le premier coût des constructions en béton,
est aussi le dernier coût, car il n'y a plus de
dépenses pour réparations, ni peinture, ni de
danger pour le feu. Par conséquent les taux
d'assurances sont moins élevés.

Si vous n'avez pas une copie de "L'Utilité du Ciment pour
le Cultivateur", envoyez le coupon aujourd'hui. Il y a
plus de 150 pages d'informations utiles concernant la
construction, 52 plans pratiques, ainsi que des vues
intéressantes. Un exemplaire vous sera envoyé gratis
sur réception du coupon.

CANADA CEMENT COMPANY Limited, Edifice "Herald", Montréal.

ENVOYEZ CE COUPON

CANADA CEMENT COMPANY LIMITED, Edifice "Herald" MONTREAL.
Messieurs :—Veuillez s.v.p. m'envoyer gratis une copie du livre
699 "L'Utilité du Ciment pour le Cultivateur".

Nom

Rue et No.

Ville

T. D. BOUCHARD L. A. BERNIER

Bouchard & Bernier,

ENREGISTRÉ.

AGENTS D'AFFAIRES

173 BOULEVARD GIROUARD, :: ST-HYACINTHE.

ASSURANCES	IMMEUBLES	FINANCES
Feu, Vie, Accidents, Bris de Vitres, Etc.		Organisation de Compagnies, PRETS, Emprunts, Conseils sur Placements.
	VENTE, ACHAT, LOCATION.	

Bureaux ouverts TOUS LES JOURS et les VENI REDIS
et SAMEDIS SOIRS de chaque semaine.

EN VENTE A NOTRE BUREAU

DIVERSES FORMULES A L'USAGE des
AVOCATS, NOTAIRES, HUISSIERS.

Pancartes de tous Genres

SUR PAPIER ET SUR CARTON

Feuilles de Rôle, Blancs de Liste Electorale
et Autres Formules pour Rayer
ou Ajouter les Noms de la Liste Electorale.



Épuisé

QUE votre épuisement ait pour cause le surmenage, une fièvre ou une maladie prolongée, prenez sans retard du **VIN ST-MICHEL**. C'est le régime que l'on vous prescrira dans les hopitaux : suivez donc ce traitement chez vous. Le **VIN ST-MICHEL** fortifie le système, dissipe la fatigue du cerveau, fait circuler une chaleur bienfaisante dans tout l'organisme et vous permet de jouir de la vie. Grâce à ce tonique éprouvé vous retrouverez une vitalité nouvelle. Essayez-en une bouteille et commencez cette cure dès aujourd'hui. Le **VIN ST-MICHEL** est en vente partout.

BOIVIN, WILSON & CIE., Limitée, Seuls Agents, Montréal.

EASTERN DRUG CO., BOSTON, MASS.

AGENTS POUR LES ETATS-UNIS.

BIBLIOGRAPHIE

"Le Créateur et la Créature ou les Merveilles de l'Amour Divin", par le P. Faber. 17e édition, 1915. Vol. in-12 de 428 pages. Prix : 3 fr. 50.

Ce traité se divise en trois parties. Dans le premier livre, l'auteur fait comprendre ce que c'est que d'avoir un Créateur, et montre ce qui résulte pour nous d'être ses créatures. Cette étude nous conduit à reconnaître que la création est simplement un acte d'amour divin, d'un amour immense et éternel. Dans le deuxième livre, l'auteur, étudiant les profondeurs de cet amour créateur, se pose et résout les cinq questions suivantes : "Pourquoi Dieu veut-il que nous l'aimions ? Pourquoi nous aime-t-il ? Comment pouvons-nous l'aimer ? Comment l'aimons-nous en acte ? Comment paie-t-il notre amour ?" Dans le dernier livre, après avoir montré combien le salut est facile même pour une nature tombée, et que la majorité des croyants devrait être sauvée, il se demande pourquoi ces relations entre le Créateur et la Créature sont méconnues au moins en pratique par celle-ci ? La réponse se trouve

dans la nature, le pouvoir et la prédominance de l'esprit du monde (la chair et le démon ne suffisent pas à rendre compte de la conduite des hommes envers Dieu). — Comment échapper à l'influence de l'esprit du monde ? Par l'amour du Créateur, par un culte d'amour, par un amour qui nous fait pénétrer l'abîme de la beauté divine, source de notre sainteté ici bas et de notre bonheur dans l'autre vie.

En vente à la librairie Richer, St. Hyacinthe, Qué.

LE KRONPRINZ

Un seul livre a paru depuis le début de la guerre sur le Kronprinz allemand. Dès son apparition, ce livre a obtenu, en France et à l'étranger, le plus grand succès de curiosité. C'est un livre qu'on gardera, car seul il fait connaître sous son vrai jour l'héritier de Guillaume II.

L'auteur de "Kaiseriana", M. Paul Ls Hervier, fait sur l'héritier de Guillaume des révélations édifiantes.

Tout le monde doit lire les pages consacrées aux amours du don Juan impérial. Tout le monde doit savoir comment s'est formé le caractère du champion du militarisme allemand. (Envoi franco contre 3 fr. 50 adressés aux éditions de "La Nouvelle Revue", 80 rue Taitbout, Paris.)



CUBES OXO A la Guerre

La valeur des CUBES OXO pour toutes les branches des forces de Sa Majesté a reçu une remarquable approbation dans un grand nombre de lettres reçues par OXO Ltd, et la presse, de ceux qui sont en service actif et dans l'entraînement.

Les CUBES OXO répondent exactement aux besoins actuels. Ils prennent peu d'espace, sont faciles à porter et peuvent être changés facilement en un breuvage chaud, nourrissant qui, avec du pain ou des biscuits, soutiendra pendant des heures.

A la maison, les CUBES OXO sont commodes et utiles à plusieurs fins—prêts en un moment comme breuvage rechauffant, fortifiant et soutenant. Pour soupes, ragoûts et sauces, ils remplacent économiquement le bœuf frais. Les CUBES OXO épargnent du temps, du travail et de l'argent.

"OXO est réconfortant, soutenant et agréable au goût, trois conditions qui le rendent populaire. De plus, il est pur et sain, et aussi de la plus grande utilité comme stimulant. Pour le soldat, exposé à toutes sortes de températures, il n'y a rien de mieux pour écarter les frissons. Il jouit d'une popularité énorme auprès des troupes, et nous ne saurions imaginer de cadeau plus acceptable, car Oxo est des plus appréciés tant par les soldats que par les officiers. Les Cubes Oxo sont justement ce qu'il faut au soldat. Avec un peu d'eau chaude, il peut changer Oxo en soupe nourrissante d'une chaleur et d'un piquant qui chasseront les effets de la nuit ou du jour le plus froid, que ce soit en faction, dans les tranchées ou dans les "dug-outs".

"Daily News", Londres, Angleterre, 9 septembre 1915.

OXO dans les tranchées

"Dans les tranchées, nous faisons surtout des breuvages chauds, variant du thé à l'Oxo, et je crois que pour apprécier réellement un breuvage chaud, vous devriez venir ici." — "Daily Telegraph", (St. Jean, N.B., 26 mars 1915.)

De l'ambulance de campagne No 3, 1er contingent, Force Expéditionnaire Canadienne

"Au cours des récentes manœuvres de nuit sur la plaine de Salisbury, nous avons trouvé Oxo inappréciable comme breuvage très soutenant, et tous le considèrent comme le vrai article."



UN CUBE
PAR TASSE

Boîtes de 4, 10, 50 et 100 cubes.

UNE VEILLEE DE NOEL

RECIT ALSACIEN

La neige couvrait la terre de son linceuil immaculé : un silence imposant régnait dans la campagne. Assise devant l'âtre où une bûche achevait de se consumer, l'aïeule aux cheveux gris tricotait, tandis qu'au fond de la vaste pièce dormait dans un petit lit un blond chérubin de quatre ans.

Sous le large noeud alsacien dont les coques s'étendaient comme les ailes d'un immense pavillon, le front de la femme était pensif et les yeux humectés de pleurs.

Elle songeait que cette année-là le carillon joyeux ne sonnerait point pour appeler les fidèles à la messe de minuit. Point de réveil, point d'arbre de Noël, point de cris d'enfants provoqués par les surprises de cette nuit de merveilles ; point de naïves plaintes modulées par de jeunes voix ; rien. Et cela parce que le vent de la guerre avait soufflé, ne laissant, comme traces de son passage, que la ruine et la mort.

Car on était en 1870. L'Alsacienne portait le deuil de son fils, un brave tué dans la mêlée par la balle d'un ennemi. Il ne restait plus que le petit Frantz, deux fois orphelin désormais, sa mère étant morte en lui donnant le jour.

"Mon pauvre petit Frantz !... Quand je pense que demain il ne trouvera rien dans son sabot !..."

Et, en murmurant ces paroles, la bonne aïeule jetait un regard de détresse sur un minuscule sabot de bois que l'enfant avait déposé là devant l'âtre, avant de se coucher, espérant, dans sa candeur naïve, que l'Enfant-Dieu ferait un miracle en sa faveur.

Tout à coup, au milieu du silence de la nuit, elle entend la terre durcie craquer sous des pas ; des gémissements plaintifs arrivent

jusqu'à elle. On heurte à la porte ; une voix mourante crie en allemand :

"Ouvrez, par grâce... je me meurs !"

Un peu troublée, l'Alsacienne ouvre pourtant. C'est un homme vêtu d'habits sordides, pâle et amaigri. Son histoire est lugubre : c'est un soldat prussien. Blessé dans un combat meurtrier, il fut laissé pour mort. Revenu à lui après un long évanouissement, il se traîna au milieu de la nuit jusqu'à une ferme où il reçut quelques soins. Puis il avait erré dans les bois, comme une bête sauvage, car il voulait regagner son foyer, où il avait laissé sa femme et son enfant.

Voilà ce que raconta le Prussien à la vieille aïeule, après qu'elle lui eut fait prendre un breuvage chaud qui lui rendit la vie, car le malheureux n'avait pas mangé depuis deux jours. Et cependant l'âme de cette femme était singulièrement remuée à la vue de cet homme qui était un ennemi, qui avait combattu contre les fils de l'Alsace. Mais la chrétienne se disait : "Il souffre, je dois le secourir."

La nuit s'avancait ; le soldat réconforté voulait reprendre sa route.

"Brave femme, dit-il, que ne vous dois-je pas pour l'hospitalité que vous m'avez donnée ! Vous m'avez sauvé la vie. Sans vous, je périssais de froid et de faim. Ecoutez : je veux vous laisser un témoignage de ma reconnaissance.

"C'est un objet que je porte sur moi depuis le combat de Froeschville, mais il me brûle comme s'il contenait un feu vengeur."

A ce nom "Froeschville", l'Alsacienne a tressailli. C'est sur ce champ de bataille que son fils bien-aimé a trouvé la mort.

L'allemand continue :

"Mes compagnons et moi nous nous battions comme des démons.

Au plus fort de l'action, un soldat français, un beau gars, ma foi, tomba à mes côtés. Légèrement blessé

d'ailleurs, il semblait plutôt épuisé par la fatigue que par la souffrance. Il tourna vers moi des yeux suppliants et me dit d'une voix faible :

"A boire ! Un peu d'eau. Oh ! je brûle."

"La vue de son angoisse, loin d'exciter ma pitié, me fit monter au cerveau un flot de pensées sanguinaires. Le bruit du canon, de la fusillade, l'odeur de la poudre, les imprécations des combattants, tout contribuait à me jeter dans une sorte de frénésie. J'étais près d'une folle envie de tuer. Je fus lâche : j'achevai le blessé.

"Malheureux ! interrompit l'aïeule.

—Oui, malheureux... Après avoir assouvi ma fureur, je fouillai le mort ; mais je ne trouvai sur lui qu'une médaille en argent, dont je m'emparai... Vingt fois j'ai voulu la jeter, car, je vous le répète, son contact me cause des remords intolérables ; une force mystérieuse m'a empêché de le faire... Peut-être qu'en vous la donnant, je serai délivré du poids qui m'accable. Tenez, prenez-la..."

Et, en disant ces mots, le Prussien sortit de sa poche une médaille de moyenne dimension. Sur une des faces, l'image de saint Etienne, premier martyr, avec les belles paroles du diacre :

"Seigneur, pardonnez-leur et ne leur imputez point le crime qu'ils commettent."

Et voilà que l'Alsacienne est frappée de stupeur. Ses regards dilatés sont fixés sur la médaille qu'elle reconnaît bien, la pauvre mère.

Elle l'avait donnée à son fils, à son Etienne, le jour de sa Première Communion, voulant qu'il gardât toujours sur lui l'image de son saint Patron... Pauvre relique bénie ! elle lui était rendue, et par qui ? Par le meurtrier de son enfant...

Un violent combat se livre dans l'âme de cette malheureuse. Elle tient sa vengeance : l'homme est là

en son pouvoir. Qu'elle sorte avec lui, qu'elle appelle les voisins ; qu'elle leur dise en montrant l'inconnu : "Voilà celui qui a tué Etienne." Ils la vengeront, cette Française, cette mère.

"Seigneur, pardonnez-leur, et ne leur imputez point le crime qu'ils commettent."

Oh ! les lettres fascinatrices ! Oh ! les ultimes paroles du martyr ! Comme elles font tomber la colère et apaisent l'indignation de la chrétienne en deuil !

Montrant la porte au Prussien : "Merci, dit-elle, et allez en paix."

Puis, baisant la médaille sur laquelle tomba une larme faite de douleur et de miséricorde, elle la déposa dans le petit sabot et murmura :

"Mon Frantz aura son petit présent de Noël."

A. AMESTOY

Ne manquez pas de lire la 50e édition de

L'Almanach Rolland,

Agricole, Commercial et des Familles, POUR 1916

L'Almanach Rolland, Agricole, Commercial et des Familles, ayant maintenu depuis son apparition une vogue tous jours croissante, arrive, avec l'année 1916, à sa cinquantième édition (Noces d'Or), couronné du brillant diadème d'une renommée sans égale et d'un mérite incontestable.

Cette édition contient, outre le calendrier ordinaire des almanachs, des éphémérides, de précieux renseignements ainsi que plusieurs récits très intéressants par des auteurs canadiens connus de nos lecteurs assidus de l'Almanach tels que :

La Maison Maudite, par R. Girard. Complications sentimentales, par A. D. DeCelles.

Le R'sort à Médard, par A. Bourgeois.

Publié par

LA CIE J. B. ROLLAND & FILS

No 53 rue St Sulpice . . Montréal. Prix 15c ; franco par malle 20c

Jeune homme demandé

Un jeune homme pouvant se rendre utile dans une imprimerie trouverai de l'emploi en s'adressant au "Clairon", 173 rue Girouard. jno

Impressions de voyage sur l'Océan Limité

Par un voyageur de commerce de l'une de nos principales maisons de Montréal

Un voyageur de commerce d'a peu près trente années d'expérience représentant l'une des maisons les plus importantes de Montréal, a bien voulu se laisser interviewer par un représentant de la Presse Associée, au retour de l'un de ses voyages dans les Provinces Maritimes.

C'est la première fois de ma vie que je consens à donner publiquement mes impressions de voyage.

Je dois vous dire d'abord que la plupart des voyages que j'ai faits dans les Provinces Maritimes, l'ont été par l'Intercolonial, et je suis heureux de parler en connaissance de cause sur les si nombreuses améliorations qui ont été accomplies sur ce grand réseau ferré, améliorations qui rencontrent les vues des plus pessimistes et les desirata du modernisme.

Je dois en premier lieu vous parler du train de luxe que l'on désigne sous le nom de "l'Océan Limité", que nous a donné l'administration depuis quelques années.

Inutile de vous dire que ce service n'est surpassé par aucun chemin de fer de tout le continent américain. Tout est disposé de manière à plaire à toutes les classes des voyageurs.

Si je pénètre dans le wagon-lit j'y trouve le luxe et le confort. La température de la voiture est réglémentée par le conducteur ou son porteur toujours empressés de satisfaire les exigences ou les caprices des passagers.

La propreté existe en tout, l'hygiène y est absolument bien observée, même jusque dans les salons de toilette. Les lits douveteux nous rappellent le confort du chez-moi.

Si nous nous rendons en première classe, nous y trouvons encore beaucoup de luxe. Le soir de belles lumières électriques éclairent comme le jour et on peut goûter aux plaisirs de la conservation. Les fumeurs ont à leur disposition un salon plaisant et bien aéré. Comme la pipe est un excellent compagnon du voyageur, il peut se livrer tout à son aise aux agréments de la bouffarde.

Encore la température du wagon est régularisée par un système irréprochable. Les sièges sont des plus confortables et les employés du convoi toujours courtois et heureux de plaire au public voyageur.

Les wagons de seconde classe, que j'aurais considérés comme très luxueux autrefois, lorsque je débutais comme voyageur de commerce sont du genre que l'on surnomme "colonistes". Les sièges sont des bancs-lit indispensables pour ceux qui voyagent à longue distance et qui ne peuvent se payer le luxe du wagon-lit. Un panneau que l'on tire, convertit immédiatement le banc en lit.

Que dirais-je maintenant des wagons restaurants. Quelle différence avec jadis alors que le voyageur devait emporter sa dinette avec lui pour le temps du voyage. Maintenant c'est un restaurant luxueux, des mets des mieux choisis et apprêtés par un artiste de l'art culinaire, de la vaisselle immaculée, de l'argenterie très riche, enfin un restaurant comme on ne peut en rencontrer de meilleur nulle part.

Le menu est complet et à la portée de toutes les bourses puisque les repas sont à la carte. Il est impossible pour moi d'oublier cet excellent poisson frais et qui ne sort pas des hangars ou des réfrigérateurs, mais qui nous est fourni directement et à tous les jours par les pêcheurs des Provinces Maritimes. Tout gourmet ne devrait pas omettre de placer cet article sur son menu tout d'abord.

Le luxe règne encore en maître dans les wagons salons. La disposition est telle que l'on y trouve le véritable chez-soi tout en admirant les beautés panoramiques qui se déroulent pendant tout le parcours et dont l'Intercolonial semble avoir accaparé le monopole.

Le mouvement du train est si doux et si léger que le convoi file à une vitesse vertigineuse, que l'on dirait que ce sont les villes, les paroisses les villages, les campagnes, les montagnes, les forêts et les cours d'eau

qui s'en viennent au devant de nous. Ce mouvement si léger des roues qui glissent sur les rubans d'acier est dû au mécanisme de la construction des wagons et aux grandes améliorations qu'a fait accomplir l'administration de ce chemin de fer pour le renouvellement des rails, pour le soulèvement de la voie ferrée et pour la solidité des ponts et ponceaux. On peut dire avec vérité que l'Intercolonial est solide comme le roc.

Je ne veux pas laisser passer cette circonstance sans dire un mot des employés de ce chemin de fer.

Quelques uns d'entre eux, que je connais depuis trente ans, sont encore au poste d'honneur et quoique grisonnants, ils ont cependant conservé toute la souplesse et l'agilité de leur jeunesse.

On se plaît à reconnaître leur extrême politesse, leur excellente urbanité et le don qu'ils possèdent pour obliger le public.

Malheureusement, il est encore rumeur que nous allons perdre de train de luxe pour la saison d'hiver après les fêtes du jour de l'An.

Le général semble vouloir blâmer l'administration de l'Intercolonial. Vous me permettez cependant de différer d'opinion sur ce sujet.

Depuis quelques années le gouvernement a réussi à faire disparaître les millions de déficit qui existaient en permanence, et je crois que le public est plus que satisfait.

Pour faire circuler un train de luxe comme "l'Océan Limité" il ne faut pas s'imaginer qu'il n'en coûte rien. D'après un expert en chemin de fer que j'ai rencontré au cours de mon dernier voyage, ce dernier me disait que ces deux trains montants et descendants, coûtaient la bagatelle de \$1,600 par jour.

Dans mon humble opinion ce n'est pas le gouvernement qui en est blâmable, mais bien le public voyageur qui se refuse d'accepter les sacrifices qu'il s'impose pour faire circuler un train de la sorte, préférant encourager d'autres chemins de fer que je ne voudrais aucunement mépriser mais qui en somme, n'offrent pas plus de luxe de confort et de rapidité.

Si le public voyageur des Provinces Maritimes et des Provinces de l'Ouest accordaient leur patronage à l'Intercolonial, je considère qu'il y aurait amplement de revenus, non seulement pour enrayer les dépenses, mais pour obtenir des bénéfices plus que raisonnables.

L'Intercolonial est la propriété de l'Etat, the "People Railway" et tout homme devrait avoir à cœur de protéger sa propriété avant celle des autres,

AVIS

Les soussignés, électeurs municipaux, ayant la qualité voulue, de la municipalité de "La Cité de St-Hyacinthe", dans le comté de St-Hyacinthe, demandent, par les présentes, qu'il soit tenu un bureau de votation, aux termes de la section quinziesme du chapitre cinquième du titre quatrièmes des Statuts Refondus de Québec, 1909, pour décider si les électeurs municipaux de la municipalité adopteront ou non, en vertu et en exécution de la dite section, le règlement suivant que nous soumettons, par les présentes, à leur adoption, savoir :

La vente des licences enivrantes et l'émission de licences en conséquence sont, par le présent règlement, prohibées dans la municipalité de "La Cité de St-Hyacinthe", en vertu et en exécution de la section quinziesme du chapitre cinquième du titre quatrièmes des Statuts Refondus de Québec, 1909.

En foi de quoi, nous avons apposé nos seings aux présentes à St-Hyacinthe ce dix-septième jour de décembre mil neuf cent quinze (17 décembre 1915) : J. C. Casavant, Sam. Casavant, T. Philie, Henri Richard, J. A. Chicoine, A. Leticq, Hormidas Gemme, J. Alp. Chagnon, Art. Frière, Nap. Burque, John Poitras, Raphael Ledoux, J. A. Baillargeon, J. H. Bédard, Arthur Laurence, Wilfrid Chagnon, Jos. Touchette, Oscar Demers, Edéas Gendron, Emile Audet, Prosper Blanchard, P. A. Délorne, Edouard Laliberté, Joseph Pichette, Venant Foisy, Roméo Robert, Conrad Quintal, Norbert Duchesneau, Médéric Bélisle, Jos. P. Benoit, Aristide Bachand, Omer Labonté, Alb. Blanchard, Euclide Dion, J. S. Barbeau, Gédéon Pinard, Louis Morissette, Uldéric Hébert, Aimé Maranda, Oct. Auclair témoin ; J. Hévey, Victor Côté, Aimé Perrault, W. Robert, Pierre Fournier, Oct. Auclair témoin ; Ephrem Proulx, Aimé Roy, Alp. Gagnon, Arthur Pizue, Napoléon Godbout, Paul Ledoux, Oct. Auclair témoin ; L. J. Bertrand, Syl. Châlin, U. Sautoire, E. G. Houle, J. A. Geoffroy, Ls. Morin, H. Blanchard, John Couture, W. H. Campbell, J. H. Campbell, A. Mongeau, L. Bergeron, F. A. Demers, O. Lafamme, A. Brodeur, J. P. Lord, Chs. Moseley, Josepe Choquette, Naz. Casavant, Oct. Auclair témoin ; A. Blondin, Frs. Descelles, J. T. Godbout, P. Paquet, Nap. Goyette, J. H. Lampron, Pierre Boissonneault, E. Lampron, Zéphir Girouard, Amédée Richard, Aug. Morin, Oct. Auclair témoin ; Joseph Ledoux, Oct. Auclair témoin ; Jos. Cadorette, Oct. Auclair témoin ; Amédée Rainville, Prof. J. E. Paquin, Eugène Benoit, Théo. Hallé, U. Boucher.

18 décembre 1915. P. F. Payan, L. E. Héribel, Henri Saint-Jacques, L. F. Payan, Frtd. W. Moseley, Joseph Girouard, Augustin Brodeur, Samuel Frédéric, Oct. Auclair témoin ; Odilon Hébert, A. Peltier, Joseph Lorange, Oct. Auclair témoin ; Louis Isabelle, Oct. Auclair témoin ; Augustin Richer, Oct. Auclair témoin ; C. Tétrault, O. H. Desalliers, Amédée Duquette, Oct. Auclair témoin ; Louis Lafortune, Oct. Auclair témoin ; A. Hamel, J. H. Lalumière, J. P. Langelier, R. Ducharme, J. A. Casavant, Louis Lussier, Chs. G. Racicot, Willie Burke, Alexandre Hébert, Arthur Burke, Léon Ringue, Alex. Leboeuf, Joseph Michaud, L. G. Sanrette, R. Tétrault, J. Campbell, Emile Desrosiers.

Je soussigné, Octave Auclair, agent d'assurance, de la cité de Saint-Hyacinthe, déclare solennellement que les noms, qui apparaissent au bas de la requête ci-jointe, sont les signatures des personnes ainsi nommées ; que les dites signatures ont été apposées et données à la dite requête, en ma présence, en la cité de St-Hyacinthe, à la date mentionnée dans la dite requête, par les dites personnes elles-mêmes ; que les dites signatures sont des électeurs municipaux de la municipalité de "La Cité de Saint-Hyacinthe" et ayant les qualités voulues, au nombre de trente au moins.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment sous l'empire de la loi de la preuve en Canada. Et j'ai signé : Oct. Auclair.

Déclaré devant moi, St-Hyacinthe, ce vingt-unième jour de décembre mil neuf cent quinze. — Albert Jodoin. Notaire public et commissaire de la Cour Supérieure pour le district de Saint-Hyacinthe.

Je, soussigné, Albani Messier, greffier de la cité de St-Hyacinthe, certifie que ce qui précède est une vraie copie du document qui m'a été remis par M. Octave Auclair, le vingt et un décembre mil neuf cent quinze.

A. MESSIER, Greffier de la cité de Saint-Hyacinthe.

CANADA, Province de Québec, Cité de St-Hyacinthe. **AVIS PUBLIC**

Avis public est, par le présent, donné qu'une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité de la cité de St-Hyacinthe aura lieu aux fins de tenir un bureau de votation dans le but de décider si le règlement ci-dessus doit être adopté par les dits électeurs.

Cette assemblée aura lieu le vingt-quatre janvier mil neuf cent seize, à dix heures de l'avant-midi, au bureau du greffier de la cité de Saint-Hyacinthe.

Le bureau de votation sera tenu dans le bureau du greffier de la cité de Saint-Hyacinthe, de dix heures de l'avant-midi, jusqu'à cinq heures de l'après-midi, le vingt-quatre janvier mil neuf cent seize et, si nécessaire, les jours suivants, le tout conformément à la loi. Saint-Hyacinthe, 21 décembre 1915.

A. MESSIER, Greffier de la cité de Saint-Hyacinthe. 1266—24, 31, 7, 14.

Une Spécialité

M. J. O. Dupuis, demeurant au No 5 rue Després, en cette ville, se fait un grand plaisir d'informer le public qu'il exercera désormais une spécialité nouvelle dans St-Hyacinthe. Il promet qu'il donnera la plus grande satisfaction à tous ceux qui lui fourniront leur encouragement.

M. Dupuis écrira, à la plume, des cartes de visite, des adresses et n'importe lequel autre ouvrage de ce genre. Il composera aussi les adresses, les discours de circonstance, les lettres, en un mot, tout ce qu'on lui demandera de rédiger. Il possède une très bonne instruction et écrit admirablement bien. Ces qualités garantissent que ses travaux seront bien faits. Tél. 400. 1224—3,10,17,24

Réduction Grille-Pain  **Reduction Toaster**
A partir de samedi, le 11 courant, nous vendrons cet appareil électrique si utile pour la somme de \$2.60 au lieu de \$3.50 le prix régulier.
Les personnes désirant faire des cadeaux feraient bien d'en prendre note.
LA CIE DE GAZ, ELECTRICITE ET POUVOIR.
1175—jno

Enseignement du Chant
PAR **M. ARTHUR PLAMONDON**
Maintenant à St-Hyacinthe les mercredis et samedis après-midi.
Cours et Leçons Particulières
Aux mêmes tarifs qu'à l'École de Chant Plamondon de Montréal.
ESSAI ABSOLUMENT GRATUIT DE LA VOIX
Pour faire rendez-vous ou pour tous autres renseignements, prière de s'adresser au Cercle Philharmonique, rue Mondor. Téléphone No 265. 1A—1218

Vente par le Shérif.
Mandat de Curateurs
Cour Supérieure—District de Montréal.
Saint-Hyacinthe, à savoir : No. 12

J. W. Michaud et al, Curateurs aux biens de Charles Marquette et J. B. Dupré, Faillis ; et Arthur Trudeau, Requérent.
Comme appartenant au dit J. B. Dupré, Failli.
Les lots numéros 1 à 968 de la subdivision officielle du lot numéro 105 du cadastre officiel de la paroisse de St. Mathias, avec bâtisses y érigées.
Pour être vendus "en bloc" et comme une seule exploitation, à la porte de l'église de la paroisse de St. Mathias, le quatrième jour de janvier prochain (1916), à une heure et demie de l'après midi.

Sheriff's Sale.
Curator's Warrant
Superior Court. — District of Montréal.
Saint-Hyacinthe, to wit No. 12

J. W. Michaud et al, Curators to the property of Charles Marquette and J. B. Dupré, Insolvents ; and Arthur Trudeau, Petitioner.
As belonging to said J. B. Dupré, Insolvent :
Lots numbers 1 to 968 of the official subdivision of lot number 105 upon the official plan and book of reference of the parish of St. Mathias, with buildings thereon erected.
To be sold as one single lot "en bloc", at the parochial church door of St. Mathias, on the fourth day of January next (1916), at half past one o'clock in the afternoon.
JOS. L. CORMIER, Sheriff. St-Hyacinthe, 6th December, 1915. 1233

Maisons à Vendre
Deux jolies propriétés situées sur les plus belles rues de la ville. Deux logements chaque ; ces logements sont loués à l'heure actuelle \$15.00 et \$18.00 par mois chacun ; peuvent se louer plus cher. Nouvellement bâties. Electricité, bains et système de chauffage à l'eau chaude.
Les propriétaires désirent vendre pour en construire de nouvelles.
S'adresser à **T. D. BOUCHARD,** j.n.o. 173 rue Girouard
Docteur J. E. A. Collette
MÉDECIN-CHIRURGIEN
BUREAUX : Coin Ste-Anne et Girouard, Tél. 311
185 rue Girouard, St. Hyacinthe.

ST-HYACINTHE MONTREAL
Tel. 102 Tel. Main. 1663
YVON & GENDRON
AVOCATS
159 rue Girouard, St-Hyacinthe
Bureaux à Montréal
CHAMBRE 15 EDIFICE LA SAUVEGARDE
92 rue Notre-Dame Est

UN MOT AU PUBLIC
Quand vous achetez hors de votre localité, vous enrichissez des étrangers au détriment de vos concitoyens. Aidez les marchands de chez vous. En retour vous recevrez un meilleur service et des meilleures marchandises
PENSEZ D'ABORDA VOS CONCITOYENS
On demande à acheter
Une maison de onze ou douze appartements situés assez près du centre des affaires.
Une maison de rapport de deux ou trois logements pouvant payer de bons intérêts sur argent investi.
S'adresser à **BOUCHARD & BERNIER** Agents d'affaires, 173 Blvd Girouard

AVIS
Il me fait plaisir d'informer le public de St. Hyacinthe que je viens d'ouvrir un clos de bois et charbon en face de la gare du Grand Tronc.
Je tiendrai toutes sortes de charbon que le public de St. Hyacinthe peut avoir besoin au plus bas prix du marché. Votre commande est sollicitée.
L. A. DENIS,
En face de la gare du G. T. R. 994—1a Tél. 368


MINARD'S LINIMENT
PAIN THE GREAT REMEDY FOR MAN & BEAST
Price 25 cts. per bottle
MINARD'S LINIMENT CO. LIMITED
SHEPPARD ST. C. C. RICHMOND, N.S.

GRAND CHOIX DE Tapis, Prélarts, Portières et Rideaux
Chez **EUG. L. DESAUTELS**
222-226 Cascades, St-Hyacinthe
A VENDRE
Un moteur de 2 forces et demie Bon marché. S'adresser au Clairon

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
ALLANT À L'EST.
9.20 a.m.—Tous les jours pour St. Liboire, Acton Vale, Richmond Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.
1.20 p.m.—Venant de Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours.
5.38 p.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Lyster, Sherbrooke et Island Pond.
6.40 p.m.—Venant de Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours excepté le dimanche
9.35 p.m.—Tous les jours pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island Pond Lewiston et Portland.
ALLANT À L'OUEST.
5.56 a.m.—Tous les jours pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.
7.30 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.
10.20 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.
2.30 p.m.—Allant à Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours excepté le dimanche.
5.29 p.m.—Tous les jours pour Ste Madeleine, Belœil, St. Lambert et Montréal.
8.00 p.m.—Allant à Montréal et gares intermédiaires. Dimanche seulement.

"INTERNATIONAL LIMITED"
Le train le plus beau et le plus rapide du Canada
Quitte Montréal à 10.15 a.m. arrive à Toronto à 5.45 p.m., Détroit 10.58 p.m., Chicago 8.00 a.m. tous les jours.
EXPRESS DE NUIT
Quitte Montréal 11.00 p.m. arrive à Toronto à 8.00 a.m., Détroit 1.45 p.m., Chicago 9.10 p.m., tous les jours
Pour toute information s'adresser à **F. C. BOUVETTE, Agent.**

LE PACIFIQUE CANADIEN
HORAIRE
DÉPARTS DE ST. HYACINTHE
Tous les jours excepté le dimanche.
8.11 a.m. et 3.26 p.m. pour Farnham et les stations intermédiaires.
11.53 a.m. et 6.59 p.m. pour Saint Guillaume et stations intermédiaires.
Prompt raccordement à Farnham pour tous les points des Etats Unis, ainsi que de l'Est et l'Ouest Canadien.
Nous attirons tout particulièrement l'attention du public voyageur sur le nouveau service Montreal-Winnipeg-Vancouver et dont le train quitte Montréal tous les jours à 10.30 a.m.
Pour billets et renseignements s'adresser à **R. E. CODERRE,** 125 Rue Cascades. Agent de Billets. Tél. 70


The Quebec, Montreal & Southern Railway Company.
Horaire des trains, corrigé au 20 Sept. 1914.
Les trains du chemin de fer Québec Montréal et Southern quittent la gare de St. Hyacinthe aux heures suivantes :
Allant à Sorel et les stations intermédiaires, tous les jours excepté le dimanche, départ à 8.40h. A. M. et 5.05 p. m.
Allant à Iberville Jc., tous les jours excepté le dimanche, départ à 10 h. a. m. et 5.40 p. m. arrêtant à toutes les stations intermédiaires, faisant raccordement à cette jonction avec les trains du Rutland, Central Vermont et Canadien Pacifique pour tous les principaux points de la Nouvelle Angle terre.
N. J. FERGUSON, Gen. Passenger Agen L. J. BOURBEAU, Agt, St. Hyacinthe Téléphone 28.


VINCENT & GIROUARD
CONSEILS, TEL. 109
ROUTES, BORNAGES, FONDATIONS, ELECTRICITE, POUVOIRS D'EAU, SURVEILLANCE DE TRAVAUX, CHAUFFAGE, ECLAIRAGE.
970—1a

"Le Clairon"

Journal Hebdomadaire publié à Saint-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par L'imprimerie Yamaska U. JACQUES, Prés. ABONNEMENT A St. Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année..... \$1.50 Ailleurs au Canada..... 1.00 3e LE NUMERO En vente chez M. Geo. St-Jean.

Chronique Municipale

Séance du 22 décembre

M. le Maire occupe le fauteuil présidentiel, et sont présents MM. les échevins Jacques, Amyot, Côté, Blanchard, Girard, Solis, Campbell et St-Germain.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

Le greffier dit qu'une requête a été présentée aux fins d'obtenir la votation sur la question de la prohibition de la vente des liqueurs enivrantes, et que la votation a été fixée au vingt-quatre janvier prochain.

Lecture du procès-verbal de la vente de la travée métallique du pont Morisson, procès-verbal déposé aux archives.

Le greffier déclare qu'il a donné les avis requis pour l'examen de la correction de la liste des électeurs municipaux, et que toute la procédure, relative à la liste municipale, a été faite selon la loi.

Requête de M. Joseph Surprenant demandant son inscription comme électeur municipal du quartier No. 4, et comme propriétaire du lot de terre numéro 35 de la subdivision du lot No. 704 ; lot évalué à \$225.

M. Amyot, secondé par M. Jacques propose que la requête de M. Jos. Surprenant soit accordée et que M. Joseph Surprenant soit inscrit sur la liste des électeurs municipaux du quartier No. 4, comme propriétaire du lot de terre No. 35 de la subdivision du lot No. 704, que la liste soit déclarée close et homologuée. Adopté.

Requête de M. L. Pontbriand demandant l'usage de la borne-fontaine placée à l'encoignure des rues Raymond et Morin, pour un patinoir. Déposée aux archives.

Lettre de M. A. Blondin au sujet de l'échelle de sauvetage installée au théâtre Bijou. M. Amyot propose qu'il soit fait droit à la demande de M. Blondin et qu'aucune taxe ne soit chargée sur les échelles de sauvetage.

Proposition secondée par M. St-Germain, et adoptée, M. Jacques votant contre.

Réclamation de M. Thomas Hébert et rapport approuvant cette réclamation.

M. Amyot, secondé par M. Girard propose que cette réclamation soit payée. Adopté.

Lettre de M. Emile Chagnon, laissée sur la table.

Lettre de MM. Brodeur demandant des louches d'égout et estimé de l'ingénieur, laissés sur la table.

Réclamation de M. Alphonse Séguin, et rapport de l'ingénieur, laissés sur la table.

Résignation des pompiers volontaires Donat St-Laurent et Arthur Robert et application de M. Emile Lessard. M. Côté secondé par M. Girard, propose que la résignation de MM. Donat St-Laurent et Arthur Robert soit acceptée et que M. Emile Lessard soit engagé pompier volontaire. Adopté.

Lettre de l'Hon. E. L. Patenaude remerciant le maire et les membres du conseil pour la cordialité avec

laquelle ils l'ont reçu à St-Hyacinthe, déposée aux archives.

Requête demandant une lampe électrique sur la rue Boudages, près du chemin de fer. M. Bouchard propose qu'une lampe à incandescence soit posée aux coins des rues Boudages et Morisson.

Proposition secondée par M. Amyot et adoptée.

Et le Conseil s'ajourne en session générale à mercredi le douze janvier, mil-neuf-cent seize, aux lieux et heures ordinaires.

A la manufacture Ames Holden McCready

Les employés de la manufacture Ames Holden McCready ont pris, cette année, à l'occasion de Noël, l'heureuse initiative d'une fête magnifique, d'une fête de famille, en l'honneur des patrons. Un bal, comme on en voit rarement, fut la fête organisée. Et, le succès de cette soirée fut si grand, qu'on peut dire avec certitude que les organisateurs et les invités sont tous très contents de leur soirée du vingt-deux.

Trois comités se partagèrent la besogne de cette soirée.

C'est d'abord le Comité d'Organisation, dont faisaient partie MM. J. Lane, président d'honneur, O. Sansouey, président, Despars, secrétaire, et McAvoy, trésorier.

C'est ensuite le Comité de Réception composé de MM. Cota, Lalumière, Fontaine, Graveline, Fournier et Béland.

C'est enfin le Comité de la Danse, dont les membres étaient MM. Despars, directeur, Lorange, asst-directeur, Darsigny, Caouette, Monette, Jodoin, Plante, Chaput et Wiggins.

L'organisation, qui fut des plus parfaites n'a rien négligé pour que tout fut fait avec magnificence et avec ordre. Et il en fut ainsi.

Le programme de la fête se divisait en trois parties : danses, discours, et rafraichissements. Rien ne manqua au tout de chacune de ces parties : les danses furent des mieux choisies, et on ne pouvait désirer un meilleur choix ni un goût plus exquis pour les rafraichissements.

Une magnifique adresse fut lue à M. Lane, le président d'honneur. Celui-ci y répondit avec grâce et beaucoup de sentiment. Puis parlèrent tour à tour, M. T. D. Bouchard, député, M. le Maire Morin, et M. Fontaine.

Mais, pour démontrer en peu de mots et très bien quel fut le magnifique bal organisé par les employés de la manufacture Ames Holden McCready, il suffit de dire que huit cents personnes étaient dans leur salle, le vingt-deux au soir.

Nos félicitations à qui de droit.

Des méthodes de chant

Sans contester l'utilité des diverses méthodes, écrites par les plus hautes autorités en matière de science vocale, on peut affirmer qu'aucune de ces méthodes n'est suffisante, sans l'aide d'un bon professeur à guider un élève dans ses premiers pas. Leur défaut général est d'appliquer le même traitement, d'indiquer la même marche à suivre pour tout le monde alors que les cas varient autant que les individus, eux-mêmes.

Beaucoup d'excellents conseils y sont donnés dont l'élève peut tirer profit à un certain stage de ses études mais, les exercices qui y sont donnés et l'ordre même dans lequel ils sont présentés, sont matière à des discussions et à un choix différent avec chaque élève.

Les talents et les organes offrent l'immense variété que l'on trouve partout dans la nature elle-même.

QUELQUES OPINIONS DE CATHOLIQUES EMINENTS OPPOSÉS A LA PROHIBITION.

"Je suis convaincu qu'il est impossible de prohiber par une loi la vente des boissons. L'expérience a démontré que le meilleur moyen de régler ce commerce est de le contrôler par des licences, de maintenir le bon ordre pour la protection des citoyens et de punir ceux qui violent la loi."

Le Cardinal GIBBONS.

"Les mesures draconiennes ne sont pas de mise chez nous. Sur la question délicate et importante de la tempérance, nous devons surtout employer la persuasion. Allons devant le peuple et disons-lui qu'il doit faire un usage modéré des liqueurs alcooliques."

Sa Grandeur Mgr. BRUCHESI, Archevêque de Montréal, au congrès de tempérance, tenu à Québec, en 1908.

"La position que je prends contre l'imposition d'une loi qui empiète sur la liberté personnelle est celle même que prend l'Eglise Catholique. L'Eglise a pour principe que l'on doit décourager toute tentative de restreindre cette liberté. La prohibition n'est pas autre chose, et somme toute, je crois que c'est une mesure qui n'est pas sage et qui ne donnerait pas les résultats qu'on en attend."

L'Archevêque MESSMER, de Milwaukee.

"Le Pape croit assurément à la tempérance, c'est-à-dire en la modération de toutes choses, mais non en la prohibition. La prohibition n'est pas un principe de liberté mais de gouvernement autocratique. Le Saint-Père lui-même boit du vin et il croit qu'il doit être laissé à tout homme d'exercer son jugement sur ce qu'il doit boire et manger, et non de laisser autrui décider de cette question pour lui."

Mgr. FRANZ GOLLER, de St-Louis, Missouri.

Il ne faut pas perdre de vue qu'au moment où une personne songe à cultiver sa voix dans le but de chanter, elle s'est déjà servi de son organe pendant des périodes variant de 10 à 25 ans, pour parler dans tous les cas et très souvent aussi pour chanter, de sorte que le professeur ne se trouve jamais en présence d'une personne exempte de tout défaut.

La voix soi-disant naturelle n'existe donc pas à proprement parler. De cet état de chose découle la nécessité absolue pour le professeur de connaître parfaitement son métier afin de préconiser pour chaque cas le traitement à suivre pour ramener les parties de l'organe vocale à leur fonction naturelle qui doit être avisée.

ARTHUR PLAMONDON.

Une partie de Pool

Le mercredi au soir, 15 décembre dernier, une partie de pool très discutée fut jouée dans la salle de M. Emile Bouchard, par M. P. Bouvier et M. G. Chabot.

Une partie de 150 boules, ce n'est pas une petite partie. C'est M. Bouvier qui resta le vainqueur de cette partie, qui fut des plus contestées, par un détail de 150 boules contre 146.

Dès le commencement de la partie, M. Bouvier prouva sa supériorité sur M. Chabot.

Après la partie, M. Frank Beaudoin, surnommé Pin, lança un défi au vainqueur pour mercredi de

cette semaine. Le défi fut accepté avec empressément par le fier vainqueur.

Environ 350 personnes admirèrent, ce soir-là, l'habileté de MM. Bouvier et Chabot au jeu de pool.

COURRIER DE ST PIE

Lundi, le 20, un grand nombre de personnes se rendirent à la salle publique pour choisir des conseillers pour les prochaines élections municipales. La séance a été présidée par M. F. Brière.

M. Henri Després a lu les requêtes couvertes des signatures de la majorité des électeurs. Ces requêtes demandaient à M. Emile Bouchard, le maire actuel, de se laisser porter candidat de nouveau, ainsi que M. E. Choquette, chef de gare, et M. Théophile Dufresne, cultivateur, ce que tous ces messieurs ont accepté. Il y a eu plusieurs discours de prononcés par MM. Henri Després, Théophile Dufresne, Choquette ; M. A. Roy, comme toujours, a su intéresser son auditoire.

M. le Maire Emile Bouchard, a aussi adressé la parole. Il dit qu'il était fier du choix des candidats qui feront certainement honneur à la municipalité, et que l'élan du progrès qui se fait sentir à St-Pie continuera avec de tels hommes. Il a parlé ensuite de l'administration de la municipalité, et il encouragea les citoyens à ne pas faire de lutte. Il soumit un projet d'amélioration de l'aqueduc et dit qu'il accepte de faire la lutte parce qu'il pense que tous les contribuables approuvent les améliorations en bonne voie.

Si l'assemblée de lundi peut promettre quelque chose, nos candidats seront certainement élus.

COLONNES PROHIBITIONNISTES

La Prohibition



La Liberté

On entend parfois dire, au sujet de la prohibition, qu'on ne peut l'établir sans violer la liberté. L'objection est faite, examinons-la.

Quand on vit en société, il faut toujours se rappeler qu'il y a une foule de choses qui ne sont permises aux individus à cause du bien commun de la société. Personne ne peut nier ce principe, partout il est en vigueur.

Ainsi la ville de Saint-Hyacinthe a fait une foule de règlements très sages, que tout le monde approuve, qui peuvent gêner les individus, mais sont pour le bien général. Ainsi personne ne peut vendre sur la rue, pas même des pistaches, sans payer une licence, personne ne peut même garder un chien sans payer taxe. Pourtant tout le monde est libre de vendre des pistaches, de garder son chien, sans payer, oui, mais pas dans la ville et c'est très juste. La raison est qu'il y aurait des abus. Or ce raisonnement vaut pour la prohibition. Les buvettes sous toutes les formes font du tort et du mal à la ville et aux citoyens ; donc elles doivent disparaître puisque c'est le seul moyen, l'expérience en est faite depuis dix ans et dans mille endroits différents, de remédier aux abus.

Et quelle serait la liberté que l'on réclamerait au sujet des licences ?

Cette triste liberté qu'une trop longue expérience a confirmée. La liberté de s'alcooliser petit à petit, la liberté de se rendre moins apte aux affaires, la liberté de ruiner sa fortune, la liberté de détruire sa santé, la liberté de faire mourir ses enfants au berceau, la liberté de laisser des pauvres femmes sans pain, sans feu et sans habits, la liberté d'engendrer des tuberculeux, des épileptiques et des idiots, la liberté d'aller en prison, la liberté de mourir fou. Il ne s'agit pas d'autre liberté en fait d'alcool.

Voici la preuve de cette triste vérité. C'est parce qu'il y a des buvettes que vingt-cinq pour cent des ouvriers sont dans la misère ou à peu près ; c'est parce qu'il y a des buvettes que tant de femmes et d'enfants vivent, à St-Hyacinthe, dans des taudis immondes sans feu et sans pain ; c'est parce que le père boit, sans s'en rendre compte, que tant d'enfants meurent avant l'âge

de trois ans, 500,000 chaque année dans l'Amérique du Nord ; c'est parce qu'ils ont bu que 70 p.c. des assassins ont tué ; c'est parce qu'ils ont bu ou que leurs pères ont bu que 50 p.c. des fous sont dans les asiles ; c'est parce que les époux ont bu que 95 ménages sur 100 se sont séparés ; c'est parce qu'ils ont bu que 90 p.c.—à Saint-Hyacinthe, 98 p.c. il y a quelques années,—des prisonniers sont entre quatre murs ; c'est parce qu'ils ont bu et qu'ils boivent que tant de jeunes gens sont perdus de mœurs ; c'est parce que le père a bu ou boit que les deux tiers (2/3) des faillites familiales existent ; c'est parce que le père a bu que ce jeune homme ou cette jeune fille meurt à vingt ans ; le 1/4 et le 1/2 des enfants des alcooliques,—je ne dis pas ivrognes,—sont tuberculeux ; c'est parce que l'on boit que le Canada paie chaque année vingt et un millions de piastres (\$21,000,000) pour les procès de l'alcool ; c'est parce que l'on boit que nos petites villes de la province ne font guère de progrès.

Est-ce que l'on est libre de faire pareilles erreurs, de commettre semblables crimes ? Non, personne ne voudrait le soutenir. Un bon citoyen qui veut le bien de sa ville, son progrès moral et matériel, doit travailler de toutes ses forces à détruire la cause de tous ces maheurs. Que l'on boive ou que l'on ne boive pas, il s'agit du bien commun, donc il faut passer même par dessus ses propres intérêts, et chercher les intérêts de la ville.

Dès qu'il s'agit du bien commun, on n'a plus le droit de dire, ça viole ma liberté. Autrement faudrait dire que le gouvernement viole la liberté en ne laissant pas vendre librement la cocaïne, la morphine, même la poudre à canon. Il faudrait condamner le gouvernement qui ne veut pas, en tout temps, ne laisser tuer tous les canards et tous les chevreuils du pays.

Il faudrait dire que le gouvernement viole la liberté, en défendant, avec tant de raison, aux charlatans d'administrer leurs drogues et de soigner avec leurs simagrées.

Non, non, cela n'est pas contre la liberté. De même la prohibition n'est pas contre la liberté, elle aide simplement le peuple à ne pas boire, elle nous aide à ne pas devenir ivrognes, à être meilleurs citoyens, meilleurs chrétiens. Donc en citoyens éclairés, il faut travailler et voter pour la prohibition.

UN PROHIBITIONNISTE.

Grande Assemblée

CONTRE

LA PROHIBITION

dans la salle du Marché,

Dimanche, le 26 Décembre,

à 1.30 heure de l'après-midi.

Des orateurs donneront les raisons pour lesquelles les citoyens devront rejeter le règlement de la prohibition.

Electeurs rendez-vous en foule !!